

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-067

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230919-BC_2023_067-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le dix-neuf septembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 13 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	14
Votes	15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENT / EXCUSE :

Fabien BREUZIN

PROCURATION :

Christian FROMONT donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles JULLIAN

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'activités culturelles,

Vu la délibération n° BC-2023-013 en date du 24 janvier 2023 approuvant la convention de partenariat 2022-2023 avec les Artistes Associés,

Vu la convention de partenariat « Artistes Associés » signée le 27 janvier 2023,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions nécessaires au bon fonctionnement des activités du service Culturel, ainsi que les dates d'accueil en résidence et les modalités afférentes,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 5 septembre 2023 approuvant la prolongation du partenariat avec les artistes associés à la saison culturelle,

Le principe d'Artistes Associés à la Saison Culturelle a été initié pour la saison 2020-21 et vise à accompagner et soutenir des artistes en demande sur le territoire, en faveur d'actions culturelles à partager à l'échelle du Pays Mornantais.

En 2022-2023, Amstar Prod (Romain Lateltin et Théophile Ardy), Instant T (Péroline Drevon) et Nathalie Carron ont été retenus pour leur engagement en faveur d'actions de proximité, participatives et multiformes et ce afin de développer des actions artistiques, favorables à la pluralité de l'offre proposée à l'échelle du Pays Mornantais.

Il est proposé de prolonger la convention « Artistes Associés » signée le 27 janvier 2023 avec Amstar Prod (Romain Lateltin et Théophile Ardy) ainsi qu'avec Instant T (Péroline Drevon) et Nathalie Carron jusqu'au 31 décembre 2023, ceci afin de finaliser certains projets en cours.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

CULTURE

**Approbation de
l'avenant à la
convention de
partenariat "Artistes
associés" 2022-2023**

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230919-BC_2023_067-DE



Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 21.09.23

Notifié ou publié

le 21.09.23.

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de partenariat dans le cadre des artistes associés prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2023 avec Amstar Prod (Romain Lateltin et Théophile Ardy, auteurs-compositeurs et interprètes), Instant T (Péroline Drevon, comédienne / théâtre forum et improvisatrice) et Nathalie Carron (écrivaine, artiste plasticienne),

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer cet avenant ainsi que l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette collaboration artistique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 21 SEPTEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER



Avenant n° 1 à la Convention de partenariat « Artistes Associés » 2022-2023

Entre

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), sise Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais à Mornant, représentée par son Président, Monsieur Renaud Pfeffer ou son délégué, Monsieur Yves Gougne, Vice-Président à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° du Bureau Communautaire en date du 19 septembre 2023,

Et,

AMSTAR PROD, sise 31, rue Boiron à Mornant, représentée par son Gérant, Monsieur Thomas Pheulpin,

Et,

INSTANT T, sise 140B Chemin des Ménestrels à Chaussan, représentée par Péroline Drevon,

Et,

NATHALIE CARRON, sise 187 route de Charvon, Maloza à Chabanière, représentée par Nathalie Carron.

Préambule

Par délibération n°BC-2023-013 en date du 24 janvier 2023, le Bureau Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat entre les Artistes Associés – AMSTAR PROD, INSTANT T et NATHALIE CARRON et la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour la saison 2022-2023.

Vu la convention de partenariat « Artistes Associés » signée le 27 janvier 2023,

Le principe d'Artistes Associés à la Saison Culturelle vise à accompagner et soutenir des artistes en demande sur le territoire, en faveur d'actions culturelles à partager à l'échelle du Pays Mornantais.

En 2022-2023, Amstar Prod (Romain Lateltin et Théophile Ardy), Instant T (Péroline Drevon) et Nathalie Carron ont été retenus pour leur engagement en faveur d'actions de proximité, participatives et multiformes et ce afin de développer des actions artistiques, favorables à la pluralité de l'offre proposée à l'échelle du Pays Mornantais.

En 2022-2023, compte tenu du fait que certains projets n'ont pas été finalisés avant l'échéance de la convention, il est nécessaire de la modifier via un avenant actant le prolongement de ce partenariat.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,



ARTICLE 1^{ER} : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de partenariat « Artistes Associés » 2022-2023, initialement prévue pour une durée allant jusqu'au 31 août 2023 (article 11 de la convention), afin de permettre la finalisation de certains projets en cours.

ARTICLE 2 : Prise d'effet / durée

Le présent avenant prend effet au 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Autres dispositions

Toutes les clauses de la convention initiale, non contraires aux dispositions du présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Mornant, en 4 exemplaires,

Le ... septembre 2023,

Pour AMSTAR PROD

Thomas PHEULPIN
Gérant

Pour INSTANT T

Péroline DREVON

Nathalie CARRON

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

Pour le Président et par délégation

Yves GOUGNE Vice-Président à la Cohésion Sociale,
aux Services à la Population et aux Relations Extérieures